



Question sur les pauses dans une entreprise

Par **mc_jesus**, le **08/04/2008** à **17:50**

bonjours,

je travail dans un hypermarché et, selon les convention de cette entreprise j'ai le droit à 3 minutes de pause par heure travailler.

personnellement, ne fumant pas je prends en moyenne 15 minutes par jours mais, cela ne convient pas à mon employeur, celui ci veut que je prenne absolument 21 minutes de pause et pas une de moins me disant que c'est la loi et je ne peux pas prendre moins.

Peut il m'obliger a faire 21 minutes de pause ?

ps: je travail 7 heures par jour, 35 heures par semaine.

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **17:19**

bonjour, oui vous devez prendre 21 min e pause par jour c la loi et mettez vous a sa place si il est controlé c lui qui prends.

cordialement